



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Points 19 et 27 de l'ordre du jour

Développement durable

Développement social

Lettre datée du 7 octobre 2011, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration intitulée « Sociétés durables; citoyens réceptifs », adoptée à la soixante-quatrième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, qui s'est tenue à Bonn, en Allemagne, le 5 septembre 2011 (voir annexe).

L'Allemagne a eu le privilège d'accueillir cette importante conférence réunissant des organisations non gouvernementales du monde entier, contribuant ainsi aux activités préparatoires de la société civile prévues pour le dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires, en décembre 2011, et pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), qui aura lieu en juin 2012.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 19 et 27 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Peter **Wittig**



**Annexe à la lettre datée du 7 octobre 2011
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration adoptée à la soixante-quatrième
Conférence annuelle du Département de l'information
pour les organisations non gouvernementales
Bonn, Allemagne, 3-5 septembre 2011
Sociétés durables; citoyens réceptifs**

Introduction

Les participants à la soixante-quatrième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, réunis du 3 au 5 septembre 2011 à Bonn, en Allemagne, siège d'organisations et de conventions des Nations Unies œuvrant au service du développement durable dans le monde entier et d'un ensemble d'organisations non gouvernementales et d'institutions travaillant dans les domaines du bénévolat, de l'environnement et du développement,

Notant que la soixante-quatrième Conférence annuelle est une manifestation multipartite majeure visant à contribuer aux deux sessions de l'Assemblée générale axées sur le bénévolat, qui auront lieu le 5 décembre 2011 à New York à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires,

Notant également que la Conférence a pour objectif d'influer sur le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 2012,

Gardant à l'esprit l'objectif de la Conférence Rio +20, tel qu'il est défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/236, qui est axée sur les thèmes de l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable et qui vise à susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, à évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable et à relever les défis qui se font jour,

Conscients de l'incapacité des États à réagir face à l'urgence exprimée dans le préambule d'Action 21, selon lequel :

« L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé et de l'analphabétisme, et à la détérioration continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être »,

Notant qu'il est nécessaire de réaffirmer et de renouveler Action 21, dont le paragraphe 3.7 souligne que le développement durable doit être réalisé à tous les échelons de la société et que les gouvernements, en coopération avec les organisations internationales et non gouvernementales appropriées, devraient appuyer une dynamique communautaire de la durabilité,

Constatant que la force du développement durable réside dans sa nature même à rattacher des problèmes à des solutions dans un large éventail de domaines cloisonnés,

Mus par les textes issus des grands sommets mondiaux des années 80 et 90, Action 21 et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Traité commercial entre les peuples de Cochabamba,

Rappelant que la Charte de la Terre et la culture de la paix peuvent jouer un rôle vital en aidant à susciter un engagement politique renouvelé, nécessaire à la Conférence Rio +20, et à guider la transition vers une société viable, juste et pacifique, soucieuse d'assurer le respect et la protection de tous les êtres vivants,

Rappelant également la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et en particulier le principe 10, sur la nécessité d'assurer la participation de tous les citoyens concernés aux processus de prise de décisions en matière d'environnement et l'accès aux informations et aux actions judiciaires relatives à l'environnement, ainsi que les principes 20 à 22, sur la nécessité d'encourager la participation des femmes, des jeunes et des peuples autochtones,

Réaffirmant qu'il importe d'atteindre les objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement,

Mus en outre par la résolution 63/153 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci invite les gouvernements et les autres parties à mener des activités destinées à marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires,

Gardant à l'esprit que l'Assemblée générale, au paragraphe 16 de la même résolution, a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-septième session, au titre de la question intitulée « Développement social », de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale, qui doit être assurée par le programme des Volontaires des Nations Unies, ses partenaires et les autres organismes compétents des Nations Unies,

Conscients de la nécessité de réaliser le suivi du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires, et notant que l'élan suscité a contribué au dynamisme du bénévolat à l'échelle nationale, régionale et mondiale, grâce au concours d'un plus grand nombre de gouvernements, d'organisations de la société civile et de partenaires du secteur privé ainsi que de personnes issues d'un plus large échantillon de la population,

Déclarations générales

Reconnaissant le droit des êtres humains à une vie saine et productive en harmonie avec la nature,

Alarmés par l'appauvrissement croissant de la diversité biologique, par le rythme de la désertification, de la déforestation, en particulier dans les tropiques, et de la dégradation des forêts à l'échelle mondiale, par l'effondrement des ressources halieutiques ainsi que par l'exacerbation de ces problèmes par le réchauffement climatique,

Conscients que la diversité biologique est indissociable de la diversité linguistique, et fortement préoccupés par la déperdition du savoir traditionnel engendrée par le recul de la diversité linguistique,

Préoccupés par le changement climatique et ses répercussions, qui accentuent notamment la perte de la diversité biologique et l'acidification des océans et accélèrent la fonte des glaciers, des calottes glacières et des plates-formes de glace,

Conscients que des milliards de personnes vivent encore dans la pauvreté et que celle-ci touche davantage les femmes,

Conscients également de l'absence de sources d'énergie stables et viables pour les pays développés et en développement, du caractère non durable de l'agriculture et de la flambée des prix des denrées alimentaires,

Notant la corrélation entre les problèmes environnementaux, le changement climatique, la crise alimentaire et l'instabilité monétaire et financière, qui sont aggravés encore par la concentration inédite des ressources et les inégalités flagrantes entre les peuples,

Notant également que des solutions fondées sur des marchés déréglementés ont accentué les problèmes et eu des répercussions néfastes sur l'humanité et que les engagements pris en matière de financement du développement n'ont pas été respectés,

Constatant que les systèmes monétaire, financier, commercial et économique actuels, tout comme le déséquilibre des rapports de force, sont les principaux agents du processus dynamique de dégradation de l'environnement et des valeurs morales et spirituelles,

Constatant également que la paix, la promotion d'une culture de la paix et le respect des droits de l'homme sont des éléments constitutifs du développement durable et conscients que les fortes dépenses consacrées à la guerre et aux activités militaires, y compris à la recherche, notamment sur l'emploi d'armes nucléaires, font peser une grave menace sur la planète et la vie des populations du monde entier et créent des risques liés surtout au stockage des déchets nucléaires et à des activités d'extraction d'uranium sur les terres sacrées des peuples autochtones et à des dégâts susceptibles d'être subis par des réacteurs nucléaires à la suite de catastrophes d'origine naturelle et humaine,

Appelant les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et toutes les parties prenantes à agir immédiatement pour remédier à la crise et à la famine alarmantes qui sévissent dans la Corne de l'Afrique,

Conscients que pour que le développement durable puisse garantir le bien-être du genre humain, il faut que les relations d'interdépendance entre les populations, les ressources, l'environnement et le développement soient bien comprises, reconnues et gérées de façon adéquate, harmonieuse et dynamique, et que les États promeuvent des politiques adaptées, notamment en matière de population et de diversité linguistique, afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures sans mettre en péril la capacité de ces dernières à satisfaire leurs propres besoins,

Considérant que le cadre des objectifs de développement convenus au niveau international constitue la base du développement durable et que les pratiques et politiques habituelles ne sont plus acceptables,

Soulignant la nécessité d'autonomiser les jeunes par l'éducation, formelle et non formelle, en les initiant aux questions de développement durable et en les faisant participer à tous les niveaux et à toutes les étapes des processus de prise de décisions,

Conscients du rôle crucial que joue l'éducation formelle, non formelle, informelle et professionnelle tout au long de la vie au service du développement durable,

Conscients également des synergies et des relations d'interdépendance entre l'égalité des sexes et le développement durable, de l'importance de la participation des filles et des femmes aux processus de prise de décisions en la matière et à tous les aspects de la gouvernance, du rôle qu'elles jouent en tant qu'agents du changement et du besoin de les faire participer pleinement à la construction d'économies vertes et de sociétés durables,

Déterminés à promouvoir le respect de la diversité culturelle, linguistique et ethnique et à encourager la solidarité et l'entraide entre les peuples, y compris les peuples et les nations autochtones, ainsi que les alliances et les partenariats entre les civilisations,

Conscients du rôle crucial que jouent les médias et les moyens de communication modernes en matière de sensibilisation, d'incitation à l'entraide, de promotion d'un comportement plus viable et d'élaboration de mécanismes de diffusion d'information Sud-Sud,

Sachant que les hommes et la nature sont interdépendants et que les « biens communs planétaires » – comme l'air et les océans – sont des ressources dont nous sommes tributaires, nous encourageons les populations, les gouvernements et les autres parties à gérer conjointement les processus de prise de décisions pour protéger et accroître les ressources de la nature et de la société, qui constituent la base d'une économie verte,

Sachant également que les diversités biologique et linguistique sont indissociables, liées et interdépendantes, et alarmés par l'aggravation de leur appauvrissement, qui conduit à la perte de savoirs traditionnels essentiels au maintien de la diversité biologique,

Sachant en outre que la mise en œuvre de l'agenda du développement durable exige, au-delà d'une ferme volonté politique, une action quotidienne et bénévole de la part de millions d'individus et d'organisations de la société civile à travers le monde,

Considérant la nécessité de renforcer l'incidence du bénévolat sur l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ses effets et le développement de modes de subsistance durables, et gardant à l'esprit la longue tradition du bénévolat dans le domaine de la défense de l'environnement, il sera important de reconnaître que l'engagement citoyen et l'action bénévole vont devenir encore plus déterminants pour un avenir écologiquement viable et une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, en particulier à l'approche de Rio +20,

Considérant le rôle du bénévolat dans la création de sociétés viables par la promotion de l'intégration sociale, en associant à leur construction et au partage des bénéfices tous les segments de la société, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les minorités, les migrants et les personnes exclues et fragilisées pour des motifs sociaux, linguistiques ou économiques,

Considérant également que le bénévolat, en tant qu'éducation non formelle, permet aux jeunes de se prendre en main, d'acquérir des compétences et de montrer le bon exemple à leurs pairs,

Réaffirmant le rôle central du bénévolat dans la mobilisation des communautés en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, dans des domaines comme l'élimination de la pauvreté, le développement durable centré sur les communautés, la santé et notamment la santé procréative et sexuelle, la réduction des risques de catastrophe, la reprise des activités après un sinistre, et le maintien de la paix,

Considérant que le bénévolat, qui joue un rôle essentiel dans le dialogue mondial sur le développement, devrait montrer la voie à toutes les parties prenantes œuvrant pour une même vision du partenariat au service de la croissance du patrimoine commun dans des domaines comme l'éducation (de la cellule familiale jusqu'au niveau national), le militantisme des jeunes par le biais de l'art, le cyberjournalisme, et les méthodes innovantes et continues d'auto-organisation et d'action collective qui devraient être illustrées et encouragées par des systèmes d'information mondiaux adéquats,

Soulignant le précieux apport qu'est le bénévolat dans des situations d'après conflit appelant l'édification de sociétés durables par la remise sur pied des institutions, la reconstitution des capacités locales et le rétablissement de la cohésion sociale grâce à différentes formes d'action bénévole,

Les organisations non gouvernementales présentes ici à Bonn (Allemagne), le 5 septembre 2011, déclarent ce qui suit au sujet de l'économie verte dans le cadre de l'élimination de la pauvreté, des modes de vie durables, de l'éducation et l'apprentissage permanent du développement durable, de l'engagement citoyen dans la gouvernance et du bénévolat au service du développement durable.

Rio +20 et engagement citoyen

Nous appelons les gouvernements à adopter les objectifs de développement durable définis ci-après.

Nous encourageons toutes les parties prenantes à s'associer à Rio +20, et à prendre leurs propres engagements en faveur du développement durable.

Nous appelons les gouvernements à :

- Se faire représenter à Rio +20, par leurs chefs d'État ou de gouvernement, avec la ferme intention de prendre des initiatives individuelles et collectives pour favoriser le développement durable et résoudre les questions qui se font jour, en se fondant sur le principe des responsabilités communes mais différenciées;

- Produire un document final politiquement contraignant, dans lequel les gouvernements s'engagent de nouveau à réaliser le développement durable;
- Établir une annexe au document final, dans laquelle les pays s'engagent à poser les bases d'un registre mondial des actions menées en faveur du développement durable et des engagements pris par les principales parties prenantes, assortis de solides mesures de surveillance et de remontée d'information.

Nous demandons l'élaboration et l'application de feuilles de route de l'économie verte prenant en compte les principes arrêtés d'un commun accord à Rio. Nous demandons également l'adoption des objectifs de développement durable dans des domaines essentiels, la réforme de la gouvernance pour faciliter la transition vers une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, en encourageant l'engagement citoyen et le bénévolat, et l'amélioration du cadre institutionnel du développement durable.

Nous demandons à ce que les actuels modèles économiques, monétaires, financiers et commerciaux, qui sont inefficaces, non viables et injustes, soient remplacés par des politiques qui tendent vers les objectifs de développement durable, au lieu de s'en éloigner, et qui bâtissent au lieu d'épuiser le patrimoine naturel, humain, architectural et social dont dépend, en définitive, le bien-être de l'humanité. Là où l'économie actuelle favorise les inégalités, la destruction et l'avidité, elle doit être remplacée par une économie soucieuse de l'homme et de la planète.

Nous demandons que soit concrétisée la proposition de taxe sur les transactions financières, afin d'élaborer des systèmes de protection sociale dans les pays les plus vulnérables et les moins développés, contribuer à une adaptation durable au changement climatique, renforcer la société civile dans le monde entier, et encourager des économies plus durables et plus équitables.

Nous demandons un meilleur accès aux technologies de l'information, en particulier pour les jeunes, pour faciliter l'évolution vers des communautés saines dans tous les sens du terme : engagement citoyen, santé, égalité hommes-femmes, éducation, sécurité alimentaire et stabilité sociale.

Nous appelons l'Assemblée générale à proclamer le 21 décembre de chaque année Journée internationale des comportements à faible émission de carbone, c'est-à-dire une journée de réflexion sur l'adoption de modes de vie plus simples et plus durables, en reconnaissant le lien existant entre la nourriture, l'énergie et l'eau. Nous demandons au Secrétaire général d'inviter les États Membres de l'ONU, les instances intergouvernementales, les organismes et programmes du système des Nations Unies, les institutions internationales, les municipalités, la société civile, les personnes intéressées et les volontaires à marquer ce jour-là, partout dans le monde, par des actions à faible émission de carbone.

Par la présente, nous appelons les gouvernements à travailler en partenariat avec la société civile, le secteur privé et les institutions internationales, afin de respecter les engagements énoncés dans la présente déclaration, avant et pendant Rio +20.

L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

Nous constatons avec préoccupation que le modèle économique actuel fait la promotion de modes de consommation et de production non durables, facilite un système d'échanges commerciaux extrêmement injuste, n'élimine pas la pauvreté, favorise l'exploitation des ressources naturelles jusqu'à l'épuisement, et a provoqué de nombreuses crises de par le monde. Il doit être remplacé par une économie durable aux niveaux communautaire, local, national, régional et international.

Nous constatons également avec préoccupation que le modèle de développement économique dominant est fondé sur des politiques telles que la privatisation, le développement tiré par les exportations, l'ajustement structurel, la déréglementation et la substitution de la nature par la technologie; qu'il a pour seule fin la croissance du PIB; et que les nombreuses déficiences du marché et des institutions le rendent inefficace, non viable, injuste, et ne lui permettent pas d'atteindre les objectifs de développement durable.

Nous sommes conscients de la nécessité d'établir un nouveau moyen de mesurer les avancées vers le développement durable, à l'aide d'indicateurs ventilés par sexe et autres, notamment de l'engagement citoyen, et de les intégrer à ceux du développement durable, plutôt que de se fier uniquement aux PIB des pays.

Nous demandons aux gouvernements et autres parties prenantes de faire un usage systématique des données et prévisions démographiques pour anticiper et prévoir les dynamiques de la population, et s'attaquer, en faisant preuve d'initiative, aux défis qu'elles présentent. Conformément aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, les gouvernements doivent élargir les choix et possibilités offerts aux individus, par un accès universel à la santé procréative et sexuelle et à la planification familiale, par l'émancipation de la femme, et par l'investissement dans l'éducation, en particulier celles des enfants défavorisés, des jeunes, des petites filles et des jeunes femmes.

Nous demandons la mise en œuvre complète et effective d'Action 21, des objectifs du Millénaire pour le développement, du Programme d'action de Beijing et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pour garantir le droit des jeunes à l'éducation, à l'emploi et à la santé, en mettant l'accent sur la santé procréative et sexuelle, notamment par l'accès à la contraception et aux services de prévention et de traitement du VIH, en reconnaissant les liens qui existent entre les dimensions sociale, environnementale et démographique.

Nous demandons aux gouvernements d'ouvrir un débat tenant compte des choix qu'il nous faut faire en matière démographique, car nous considérons que la densité potentielle de la planète est limitée, qu'une utilisation juste et équitable doit être faite des ressources disponibles, et qu'un certain espace doit être laissé à la faune et à la flore sauvages.

Nous sommes conscients du fait que l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement a testé, pour la première fois, des indicateurs sociaux comme l'éducation, l'égalité hommes-femmes et l'espérance de vie pour mesurer le développement et que, lorsque les gouvernements mettront en œuvre l'Initiative pour un socle de protection sociale, le bien-être de l'humanité s'en trouvera nettement amélioré.

Nous reconnaissons que les déficiences du marché et des institutions donnent lieu à des prix qui ne reflètent pas les véritables coûts environnementaux et sociaux, à un investissement insuffisant dans le capital naturel, humain, architectural et social, à des subventions néfastes et perverses, à un accès restreint à l'information sur les technologies de production et leurs conséquences, à une absence de gouvernance économique démocratique, à une hausse du chômage et à des indicateurs de progrès inadaptés.

Nous sommes convaincus que les économies vertes, dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, doivent prendre la forme de systèmes économiques qui encouragent la participation citoyenne; exigent la justice et l'équité sociales, l'égalité hommes-femmes, la protection des écosystèmes et la promotion de l'autonomie économique; tendent vers l'idée essentielle que les économies vertes renforcent le développement durable et la prospérité de toutes les nations; assurent le bien-être de tous les peuples; respectent les droits, cultures, langues et croyances des peuples autochtones et des communautés locales; et protègent les animaux et la biodiversité pour les générations futures, tout en rappelant que l'économie verte ne saurait remplacer le développement durable.

Nous reconnaissons qu'une juste transition vers des économies vertes au sein de sociétés durables, dans le contexte du développement durable, réside dans la réduction des écarts de richesse, dans la justice climatique et dans un investissement équitable en faveur de l'éducation, de la santé, de conditions de travail et de moyens d'existence décentes.

Nous reconnaissons également que les économies vertes au sein de sociétés durables doivent assurer l'égalité hommes-femmes et la démocratie, améliorer le bien-être de la population, réduire les risques environnementaux et assurer une répartition équitable des emplois et des prestations sociales.

Considérant que les économies durables doivent être fondées sur des politiques à long terme, nous avons besoin de passerelles nous conduisant vers l'économie verte, d'un développement à faible émission de carbone, et de nouvelles politiques monétaires assorties d'objectifs contraignants et de dates-butoirs.

Pour ces raisons, nous appelons les gouvernements à :

- S'assurer que l'extraction de matériaux est réalisée uniquement par des procédés durables et en fonction des besoins, et qu'une utilisation rationnelle est faite de ces ressources;
- Recycler les déchets en matières premières qui serviront à fabriquer de nouveaux produits afin d'allonger au maximum le cycle de vie, et prendre des mesures pour encourager la recherche-développement;
- Éliminer progressivement les subventions aux énergies fossiles, mettre en place des mesures fiscales non préjudiciables à l'environnement et à la société, et concrétiser diverses sources de financement novatrices, comme la taxe proposée sur les transactions financières;
- Faciliter la transition vers une agriculture écologique, résistante, juste, ouverte à tous et humaine, et la mise en place d'un mécanisme participatif pour superviser cette transition. Les millions de petits producteurs agricoles dans le monde, et notamment les femmes, doivent disposer de moyens d'action

politique et avoir accès à des ressources suffisantes et à des marchés équitables;

- Assurer au plus tôt une transition juste vers une économie durable, grâce à un niveau sans précédent de coopération et de cohérence politique aux niveaux local, régional, national et international, au titre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, en échangeant technologies et savoir-faire écologiques, en restructurant les politiques réglementaires, fiscales et budgétaires, et en établissant un contrôle démocratique de la politique économique;
- Créer des emplois verts et « rendre plus verts » les emplois existants, en se concentrant sur les jeunes, les femmes et les populations défavorisées;
- Remplacer ou compléter le PIB et autres indicateurs économiques traditionnels par des indicateurs plus larges;
- Instituer des pratiques d'approvisionnement durables, notamment pour encourager l'utilisation de produits recyclés et de sources d'énergie renouvelables;
- Renforcer les économies locales et éviter la destruction des forêts et de la biodiversité en appuyant des systèmes de certification indépendants, fondés sur des principes solides mis en œuvre dans le cadre de processus participatifs transparents et équilibrés, garantissant les droits et les intérêts des peuples autochtones et des communautés locales, et prévoyant une surveillance, une remontée d'information et une vérification indépendantes et effectuées sur le terrain. Les gouvernements et le secteur privé doivent s'engager à promouvoir et à appuyer concrètement et systématiquement des systèmes de certification forestière gérés par les différentes parties concernées partout dans le monde, avec une attention particulière pour la forêt tropicale humide;
- Assurer une certaine complémentarité entre les échanges commerciaux, et le développement durable et les produits écologiques issus du commerce équitable;
- Réglementer l'économie pour mettre fin à la spéculation sur les produits alimentaires et le patrimoine commun;
- Promouvoir des économies de substitution locales, telles que l'épargne temps et les systèmes monétaires complémentaires, et repenser le système monétaire en le fondant sur l'étalon carbone.

Cadre institutionnel pour le développement durable

Nous demandons qu'un mécanisme mondial de coordination du développement durable et des institutions nationales parallèles soient créés pour assurer la cohérence des principes, des grandes orientations et des perspectives définis dans le cadre des institutions de Bretton Woods et des organismes des Nations Unies. Ce mécanisme suppose que des rencontres entre les parties prenantes et des réunions régulières de chefs d'État et de gouvernement soient organisées pour faire le point sur les avancées réalisées et donner une impulsion aux questions économiques, sociales et écologiques, assurer la gouvernance mondiale de la production et de la consommation durables et harmoniser les objectifs des principales organisations internationales.

Nous demandons aussi que des sous-comités de la consommation et de la production durables soient créés au sein des conseils nationaux du développement durable, ou réformés s'ils existent, et chargés de conseiller les organismes nationaux qui s'intéressent à la consommation et à la production durables et les représentants nationaux auprès des mécanismes intergouvernementaux consacrés à la consommation et à la production durables. Il faudrait que ces conseils nationaux disposent de suffisamment de ressources, pilotent le passage à l'économie verte et élaborent, d'ici à 2017, des plans d'action nationaux en matière d'économie durable.

Nous demandons en outre que le droit national et international de l'environnement soit renforcé, qu'une cour internationale de l'environnement soit créée et que les appareils judiciaires nationaux disposent de plus de moyens pour traiter les différends relatifs à l'environnement.

Nous demandons que des défenseurs des droits des générations futures soient institués aux niveaux mondial, national et local, qu'ils défendent la cause de l'environnement, le bien-être des générations actuelles et futures et les chances de ces dernières de satisfaire leurs besoins, comme l'a dit la Commission Brundtland, qu'ils jouent le rôle d'interlocuteurs au sein des gouvernements et qu'ils répondent aux réclamations des citoyens.

Nous demandons que soit créé un Comité de négociation intergouvernemental, qui aura pour mandat d'élaborer une convention-cadre sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, laquelle définira les obligations qui découlent, partout dans le monde, des investissements que réalisent les entreprises cotées en bourse, et de définir les mesures d'application de la norme ISO 26000 à la responsabilité des entreprises.

Nous demandons que soit créé un mécanisme intergouvernemental qui aura pour mission d'évaluer les effets des nouvelles technologies sur l'environnement, la santé, la société et l'économie, au regard du principe de précaution. Nous demandons l'interdiction pure et simple des technologies qui exposent la planète à de graves dangers.

Nous demandons que soit créé un Comité de négociation intergouvernemental, qui élaborera une convention-cadre sur l'évaluation internationale de la dégradation de l'environnement, laquelle rendra l'évaluation des effets de certains projets, plans, programmes, choix et dispositifs légaux sur l'environnement obligatoire.

Nous demandons aux membres de la Conférence Rio +20 d'engager des négociations sur l'élaboration d'une convention internationale consacrée au principe 10 de la déclaration de Rio, qui porte sur l'accès à l'information, la participation du public et la justice environnementale.

Nous leur demandons aussi de soutenir l'établissement de conventions régionales qui portent sur ce principe, de proposer aux États intéressés d'adhérer à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et de charger le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'élaborer un programme d'application des directives de Bali de 2010 consacrées au principe 10.

Nous demandons que les organes du PNUE soient renforcés et que le statut d'organe de haut niveau soit accordé à celui-ci au sein du système des Nations Unies.

Nous demandons aussi que les accords multilatéraux sur l'environnement soient ratifiés par le plus grand nombre et appliqués.

Nous demandons aux gouvernements nationaux de ratifier et d'appliquer la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, seul accord mondial sur l'environnement qui ne soit pas encore en vigueur.

Nous demandons à l'ONU de faire en sorte que le développement durable soit systématiquement pris en compte dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

Nous demandons aux gouvernements de veiller à ce qu'un consentement préalable donné librement et en connaissance de cause accompagne les décisions prises, notamment, en matière d'environnement, et d'améliorer les mécanismes de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD-plus), qui menacent les peuples et les groupes autochtones et les populations tribales et locales.

Nous demandons aux entreprises d'inciter les jeunes à mettre l'environnement durable au cœur de leurs activités et à se soucier des populations locales.

Nous demandons à toutes les parties prenantes de s'ouvrir aux nouvelles formes de bénévolat en touchant et en mobilisant les jeunes par les nouvelles technologies, notamment par Internet.

Nous recommandons que les collectivités et le secteur privé collaborent et mettent en œuvre des programmes qui engagent la responsabilité sociale des entreprises, comme le volontariat des employés, et permettent à ceux-ci de davantage contribuer bénévolement à la paix et au développement durables à travers le monde.

Nous recommandons qu'une place soit réservée au volontariat et à l'engagement citoyen dans tous les programmes et qu'ils fassent partie des priorités mondiales, nationales et locales ayant trait à la paix, au développement durable et au bien-être de l'être humain, afin que les conditions propices au développement du bénévolat et de l'engagement citoyen soient réunies.

Nous recommandons que des dispositifs incitent les jeunes à s'engager en tant que volontaires et que ceux-ci soient ainsi mobilisés comme agents du développement durable et de la paix.

Nous recommandons que les meilleures pratiques en matière de volontariat dans les domaines de la paix, du développement durable et du bien-être de l'être humain soient recensées et échangées, notamment au niveau des collectivités et à chaque étape de la gestion des catastrophes – prévention, mesures propres à en atténuer l'incidence, préparation, dispositions prises et relèvement.

Nous recommandons que les anciens directeurs des programmes consacrés aux volontaires des Jeux olympiques participent, en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales intéressées et les membres du Comité international olympique, à la création d'universités des volontaires des Jeux olympiques dans les villes qui ont accueilli ceux-ci, et que le volontariat devienne le quatrième pilier officiel des Jeux à côté du sport, de la culture et de l'environnement.

Nous demandons :

- Que les gouvernements reconnaissent que le bénévolat joue un rôle politique, économique et social essentiel et qu'il contribue au développement national et au bien-être de l'être humain, et qu'ils le favorisent en le subventionnant, en soutenant son infrastructure et en reconnaissant son utilité;
- Que le secteur privé se mobilise en faveur du bénévolat des employés et noue des partenariats qui renforcent les capacités des volontaires, engagés au sein d'organisations qui défendent la paix et le développement durables;
- Que les médias parlent de l'importance du volontariat et contribuent à promouvoir l'engagement collectif et le bénévolat;
- Que la société civile intègre dans les programmes consacrés à la paix et au développement durables des mesures qui favorisent le volontariat et l'engagement citoyen;
- Que les établissements d'enseignement et les universités intègrent dans leurs programmes le bénévolat et l'éducation civique et que les structures comparables soient le relai d'une connaissance plus approfondie et plus universelle du service civique et du volontariat;
- Que la communauté scientifique consacre davantage d'études, notamment, à l'importance du volontariat, à ses effets sur le développement et au rôle qu'il joue dans la prévention et le règlement des crises, et mette en place de nouveaux indicateurs fondés sur l'engagement citoyen, le volontariat et le bien-être de l'être humain;
- Que les différentes confessions encouragent l'engagement volontaire en faveur de la paix et du développement comme réponse appropriée au besoin de sentir utile et au bien-être de l'être humain;
- Que les organisations qui ont recours au volontariat veillent à ce qu'il soit efficace et responsable en appliquant les principes de la bonne gouvernance, en renforçant leur capacité de gestion des volontaires et en suivant et en évaluant les actions de ceux-ci;
- Que toutes les parties prenantes soutiennent la création d'une coalition mondiale des volontaires qui serait une plate-forme de promotion, de partage des connaissances, de développement des capacités et d'actions collectives en matière de volontariat;
- Que les gouvernements, le système des Nations Unies et les autres parties prenantes redoublent d'efforts pour que la résolution 56/38 et les résolutions de l'Assemblée générale qui ont trait au volontariat soient appliquées, que celle-ci prenne de nouvelles initiatives pour commémorer le dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires et que le volontariat en matière de paix et de développement durables soit mondialement reconnu, soutenu et défendu.

Nous demandons aux gouvernements et aux parties prenantes d'adopter, en matière de développement durable et de bien-être de l'être humain, une démarche collective, ouverte à tous, tenant compte de la problématique hommes-femmes et axée sur les collectivités, qui s'appuie sur les volontaires pour apporter des réponses aux problèmes liés, entre autres, au développement durable, aux moyens

d'existence, au commerce équitable, à l'insécurité alimentaire, à l'énergie, aux forêts, à l'eau, à la santé, au VIH/sida et aux catastrophes.

Nous demandons aux acteurs du Printemps arabe de créer rapidement leurs propres organisations non gouvernementales, de demander à être associés au Département de l'information pour communiquer avec l'ONU et de diffuser l'information la concernant auprès de leurs membres et des autres organisations non gouvernementales et, ce faisant, de rattraper aussi vite que possible le temps perdu sous les dictatures en termes de liberté d'expression.

Nous demandons aux organisations non gouvernementales de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et de la région arabe d'appeler leurs gouvernements à se porter candidats auprès du Département de l'information pour accueillir la soixante-cinquième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales.

Nous demandons au Comité exécutif des organisations non gouvernementales travaillant avec le Département de l'information de retenir le thème de la diversité et de la paix et du développement durables pour toute conférence consacrée à la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ou à la région arabe, ou qui serait accueillie par l'une d'elle.

Nous demandons aux gouvernements de reconnaître l'importance des organisations de la société civile dans la promotion du volontariat et celle du dialogue et des interactions entre la société civile et l'ONU dans son développement.

Nous saluons les actions que les Volontaires des Nations Unies ont menées ces 10 dernières années et les célébrations du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires.

Nous saluons aussi les efforts que tous les participants à la Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales ont accomplis pour mieux faire connaître le volontariat, en menant des actions sur le terrain, en partageant leurs connaissances et en sensibilisant les populations.

Modes de vie durables

Nous sommes convaincus que la Terre et les terriens ne survivront et ne prospéreront que dans le cadre d'une économie durable, équitable et axée sur la lutte contre les inégalités, qui réserve une place importante aux citoyens et aux volontaires.

Nous observons que les modes de consommation et de production non durables constituent une des principales causes des changements climatiques et de la pauvreté et que le développement durable ne peut être assuré que si l'humanité, dirigée et entraînée par l'action des gouvernements, suit des modes de vie respectueux de l'être humain, durables, émettant peu de carbone et assortis de moyens de subsistance durables.

Nous observons aussi que, à l'heure de la mondialisation, ces modes de vie et ces moyens de subsistance doivent être fondés sur une consommation et une production durables et sur l'égalité entre les générations, les hommes et les femmes, les nations, les cultures et les langues.

Nous estimons notamment que la consommation durable implique d'envisager ses achats du point de vue de leurs effets environnementaux, qui doivent être aussi réduits que possible, et sociaux, qui doivent être aussi importants que possible.

Nous rappelons par conséquent que les personnes, les familles et les collectivités sont des acteurs essentiels de la consommation et de la production durables et qu'il faudrait leur confier davantage de responsabilités et les former pour qu'elles puissent, partout dans le monde, jouer leur rôle en matière de modes de vie durables.

Participation des citoyens à la gouvernance du développement durable

Nous observons que simplifier la gestion des accords environnementaux multilatéraux, s'appuyer sur les structures de la participation et de la gouvernance citoyennes et sensibiliser au développement durable peuvent contribuer à mieux comprendre les questions complexes que pose le développement durable et donc à leur trouver des solutions.

Nous déplorons que les gouvernements et les grandes sociétés multinationales de plusieurs pays soutiennent de moins en moins les organisations de la société civile, répriment les mouvements sociaux et interdisent de plus en plus de mouvements de défense de l'environnement ou des autochtones.

Nous affirmons que la participation des citoyens, y compris le volontariat, joue un rôle essentiel dans de nombreuses initiatives prises en faveur de la paix et du développement durables, dont les buts principaux sont, notamment, la disparition de la pauvreté et l'amélioration de la condition humaine.

Nous affirmons aussi l'importance de la participation de la société civile, des organisations non gouvernementales, des syndicats, des entrepreneurs sociaux et des fédérations et des associations de volontaires, qui partagent les responsabilités avec les pouvoirs nationaux et locaux.

Nous observons que la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de réunion sont menacées et qu'il est donc essentiel de respecter, en droit et en fait, les principes inscrits dans la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

Nous réaffirmons que le succès des initiatives prises en matière de développement durable dépend de la participation des jeunes, des femmes et de la société civile dans son ensemble aux processus décisionnels et à divers partenariats, comme cela est indiqué à la section III du programme Action 21.

Autres questions à examiner lors de la Conférence Rio +20

L'éducation et la formation au service du développement durable

Nous estimons qu'il est nécessaire de rappeler l'importance de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

Nous sommes convaincus que le passage à une société axée sur la viabilité à long terme dépend en grande partie du système éducatif.

Nous affirmons que l'éducation devrait contribuer aux aspects matériels, sociaux et spirituels du développement et, dans son acception complète, fournir l'espace nécessaire à des formations fondées sur la viabilité et certaines valeurs.

Nous demandons que les langues ethniques soient respectées et enseignées au sein du système éducatif, dans la mesure où elles sont le reflet de la complexité du monde, que l'utilité d'une langue internationale, qui soit à la fois facile à apprendre et neutre, soit examinée et que celle-ci soit considérée comme viable.

Nous demandons aux institutions du système éducatif de participer davantage au façonnement d'une société axée sur la viabilité et, ce faisant, d'améliorer les capacités des communautés au sein desquelles elles se trouvent, de réunir les conditions propices à une éducation de bonne qualité et durable, de nourrir le respect national pour l'enseignement de l'héritage naturel, culturel et mondial et, par conséquent, d'ancrer le développement durable dans toutes les formations initiales et continues qu'elles dispensent.

Nous estimons que le système éducatif devrait utiliser la musique comme ressource collective, naturelle et mondiale, pour établir des ponts entre les générations et les populations et pour donner à chacun la possibilité de s'exprimer et de participer à la résolution des problèmes mondiaux.

Nous savons que le succès de l'éducation et de la formation, sous toutes leurs formes, dépend du soutien plein et entier des gouvernements, à tous les niveaux, du secteur privé, des hommes et des femmes politiques et de la société civile.

Nous proposons que des écoles expérimentales soient créées dans des situations d'après conflit et que les matières qui y seront enseignées à l'aide d'outils pédagogiques variés, notamment le sport, contribuent à former des citoyens qui auront le sens de la collectivité.

Objectifs de développement durable

Pour atteindre les objectifs fixés lors de la Conférence Rio +20 de façon ambitieuse et responsable et dans les délais prescrits, nous demandons aux gouvernements d'adopter les projets d'objectifs de développement durable figurant ci-après, ainsi que les sous-objectifs, les justifications et les explications relatifs à chacun d'eux, en respectant les droits de l'homme, le principe des responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives.

Ces objectifs répondent à des aspirations. Certains d'entre eux s'appuient sur les réalisations de gouvernements et d'autres parties prenantes, d'autres sont le fruit de réflexions menées par des organisations de la société civile.

Consommation et production durables

D'ici à 2020, et conformément au Plan stratégique pour la biodiversité adopté lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, l'empreinte écologique humaine est réduite de sorte qu'elle reste inférieure à la capacité biologique limite de la Terre. Conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées, nous demandons aux nations et aux populations qui surconsomment et gaspillent, de réduire leur consommation et d'aider les nations et les populations pauvres à améliorer leur accès aux biens et aux services de première nécessité, afin qu'elles aussi jouissent

d'un niveau de vie raisonnablement élevé, qui leur garantisse l'accès à la santé, à un emploi décent et à l'éducation.

D'ici à 2020, les gouvernements doivent soutenir des systèmes de production qui s'appuient sur les meilleures technologies disponibles en termes d'écoresponsabilité, de recyclage, de remise à neuf, de réutilisation de matériel gaspillé et de durabilité des produits. Les pratiques qui engendrent du gaspillage, comme l'obsolescence programmée, sont recensées et abandonnées. Des normes et des mesures d'incitation en matière de passation de marchés publics favorisent les entreprises les plus avancées, qui partagent et diffusent les meilleures pratiques vertes dans le monde entier. D'ici à 2020, la plupart des biens et services mondiaux sont achetés par les gouvernements à des fournisseurs qu'une troisième partie objective certifie respectueux du développement durable.

Cet objectif est lié à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action relatifs aux économies durables ou vertes, qui portent sur les principes communément admis en matière de développement durable, fixent les objectifs à atteindre dans les domaines sensibles et organisent des réformes de gouvernance qui encouragent le passage à ces économies et améliorent le cadre institutionnel du développement durable.

En outre, les gouvernements devraient fixer des objectifs du Millénaire pour la consommation pour la période 2012-2020, en créant un droit intergénérationnel et international à la consommation équitable et en garantissant de bonnes conditions de vie et le bien-être de tous d'ici à 2020, tout en supprimant la pauvreté sous toutes ses formes et à tous les niveaux, en respectant les animaux et en intégrant les économies de suffisance durables.

Moyens d'existence durables, jeunesse et éducation

D'ici à 2015, les nations s'engagent à reconnaître à chacun le droit de bénéficier de moyens d'existence durables et prennent des mesures monétaires, fiscales et linguistiques qui favorisent l'accès de tous à un emploi décent. D'ici à 2020, les questions relatives à la biodiversité et à l'écosystème sont abordées au sein des programmes de développement rural en place et des mesures sont prises pour préserver les moyens d'existence durables des populations autochtones et locales, dont la survie dépend des ressources naturelles.

D'ici à 2015, les gouvernements inscrivent comme priorité dans leurs programmes de développement l'investissement dans l'éducation, la santé et l'emploi des jeunes, ceux-ci représentant une grande partie de la population des pays en développement et étant exposés à des taux de pauvreté, de chômage, de discrimination fondée sur le sexe et de maladie disproportionnés. Les gouvernements devraient soutenir les politiques globales et les programmes multisectoriels qui organisent la participation des jeunes, afin de permettre aux générations actuelles et futures d'exercer pleinement et librement leurs droits fondamentaux, de satisfaire leurs aspirations et de contribuer à la vie de la cité.

D'ici à 2030, les gouvernements revoient leurs objectifs sous l'angle de la viabilité à long terme des sociétés et intègrent le développement durable à toutes les mesures et à tous les programmes nationaux qui concernent l'éducation.

D'ici à 2020, et conformément au Plan stratégique pour la biodiversité, les gouvernements veillent à ce que chacun connaisse l'importance de la biodiversité et sache ce qu'il peut faire pour la préserver et en bénéficier durablement.

Viabilité et climat

D'ici à 2050, les gouvernements devraient avoir clairement défini les moyens de limiter le réchauffement climatique à moins de 1,5° Celsius. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites, par rapport à leur niveau de 1990, de 25 % d'ici à 2020, de 40 % d'ici à 2030, de 60 % d'ici à 2040 et de 80 % d'ici à 2050. La taxe carbone devrait favoriser un développement et une production à faible émission de carbone et financer les projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre, REDD-plus, d'autres mécanismes de compensation et l'infrastructure verte, qui permettrait aux populations vulnérables de s'adapter aux changements climatiques.

Les pays développés, principaux responsables des changements climatiques, doivent assumer leurs responsabilités et reconnaître et honorer leur dette climatique dans tous ses aspects, ce qui constituerait une solution juste, effective et scientifique au problème des changements climatiques. Cet objectif inclut le partage équitable de l'espace atmosphérique restant, qui doit tenir compte de l'utilisation et la consommation passées, et les objectifs de réduction des émissions à moyen et long termes qui sont conformes aux exigences scientifiques.

Énergies propres

D'ici à 2030, au moins la moitié des énergies produites au niveau mondial proviennent de sources renouvelables. D'ici à 2020, des mesures fondées sur l'efficacité et la préservation permettent de réduire les besoins énergétiques d'au moins 20 %. D'ici à 2030, l'accès à des services énergétiques modernes, alimentés par des ressources renouvelables, résout le problème de la pauvreté énergétique.

Biodiversité

Les gouvernements doivent honorer les engagements qu'ils ont pris dans le Plan stratégique pour la biodiversité, notamment ceux qui concernent l'économie verte, comme l'objectif 2 : « D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification. » et l'objectif 3 : « D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables [...] ». Nous leur demandons de soutenir l'investissement dans l'infrastructure naturelle et le rétablissement écologique et de favoriser les marchés qui réservent une place importante aux activités contribuant à la préservation des écosystèmes.

Eau

D'ici à 2030, les gouvernements font en sorte que l'eau soit mondialement disponible, en quantité et en qualité suffisantes, pour couvrir les besoins liés à la santé, à la subsistance, aux écosystèmes, à la production et à l'assainissement, et que les risques que les populations, l'environnement et les économies courent en

matière d'eau soient maîtrisés. Cet objectif vient s'ajouter à d'autres fixés au niveau international en matière de développement, notamment aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le droit à une eau potable salubre et propre et à l'assainissement est reconnu comme un droit fondamental et il est de la responsabilité des États de le respecter. Conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, l'objectif, dans un premier temps, est de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes qui n'ont pas accès à de l'eau potable ou ne peuvent pas se l'offrir et qui ne bénéficient pas de services d'assainissement de base.

D'ici à 2020, les autorités locales, municipales et nationales et les parties prenantes s'engagent à remplir les objectifs intermédiaires suivants :

- Amélioration de 20 % du rendement de la chaîne alimentaire, en réduisant les pertes et le gaspillage, du producteur au consommateur;
- Amélioration de 20 % du rendement de l'eau utilisée, pour assurer une meilleure nutrition et « plus de grains par goutte »;
- Amélioration de 20 % du rendement de l'eau utilisée en tant que ressource énergétique, soit plus de kilowattheures par goutte;
- Amélioration de 20 % de la quantité d'eau réutilisée;
- Réduction de 20 % de la pollution de l'eau.

Santé des mers et des océans (« économie bleue »)

D'ici à 2020, conformément au Plan stratégique pour la biodiversité, les gouvernements établissent au moins 10 % de zones côtières et maritimes. D'ici à 2030, les zones mortes des océans sont réhabilitées grâce à la réduction d'au moins 50 % des écoulements d'azote depuis la terre. D'ici à 2020, des zones marines protégées sont établies au minimum dans 25 % de chaque zone économique exclusive (« ZEE ») et de la haute mer, par la mise en place de réseaux représentatifs capables de restaurer des populations minimales viables de tous les stocks d'espèces en danger d'extinction et de protéger la biodiversité marine, ce qui permettra aux pêcheurs commerciaux et de subsistance exerçant leurs activités dans les eaux environnantes d'en retirer un maximum d'avantages. D'ici à 2015, les méthodes de pêche telles que le chalutage de fond, la pêche à la dynamite, à l'électricité ou la pêche faisant usage de poison ainsi que d'autres pratiques non durables sont éliminées. D'ici à 2030, la tendance à la baisse des stocks de poissons est inversée et des stocks halieutiques durables, divers et abondants devront être reconstitués, grâce au rétablissement d'un habitat sain pour ces espèces, ce qui répondra aux besoins de tous les utilisateurs. D'ici à 2015, la pratique du prélèvement des ailerons de requin par dépeçage à vif est éliminée.

Nous formulons également les recommandations pratiques suivantes : a) réduction de la pollution marine par les plastiques, notamment en interdisant ou en imposant les matières plastiques à usage unique, en encourageant l'utilisation de matières plastiques recyclées pour les produits nouveaux et en engageant la responsabilité des fabricants de tous les produits en matière plastique pendant toute la durée du cycle de vie de ces articles; b) mise en place d'un réseau de surveillance internationale de l'acidification des océans qui identifie les régions et les activités économiques vulnérables et fournisse un système d'alerte rapide aux industries qui en subissent déjà les conséquences dommageables; c) déclaration de la haute mer de

l'océan Arctique central zone de coopération scientifique internationale où les activités d'extraction polluantes seront suspendues jusqu'à ce que cette zone soit mieux connue ainsi que les effets potentiels de telles activités; et d) programmation urgente d'une conférence intergouvernementale pour s'attaquer aux risques de plus en plus graves et nombreux qui menacent les zones océaniques au-delà de la juridiction nationale des pays.

Santé des forêts

D'ici à 2020, toutes les forêts encore vierges sont protégées contre les transformations et les dégradations, conformément au Plan stratégique pour la biodiversité, grâce à la mise en place d'un mécanisme REDD-plus doté de ressources suffisantes et équitablement gérées, respectueux des droits et des savoirs des peuples autochtones et des communautés locales et d'autres mesures et politiques de protection de l'environnement, visant à encourager les pays en développement à assurer la protection et la gestion durables de leurs forêts, non seulement pour le captage et le stockage du carbone mais aussi, plus largement, pour tous les services qu'elles rendent en matière d'environnement. Des politiques d'arrêt du déboisement, au plan mondial comme national, doivent également être mises en place d'ici à 2020, date à laquelle toutes les destructions récentes de zones forestières devront être compensées par la restauration écologiquement rationnelle des forêts situées à proximité. La régénération de plus de 150 millions d'hectares de forêt déboisés ou de paysages forestiers défigurés doit être achevée d'ici à 2020, avec pour effet la création de millions de nouveaux emplois, l'augmentation du niveau de vie des populations, l'amélioration de la sécurité et une meilleure adaptation au changement climatique.

La déforestation causée par l'activité des grandes sociétés et de leurs chaînes d'approvisionnement devrait diminuer si les consommateurs s'interdisent d'acheter des produits dont la culture favorise le déboisement, tels que le soja ou le bétail provenant des zones déboisées de la région amazonienne du Brésil, l'huile de palme des terres agricoles déboisées en Indonésie, ou le bois et les produits dérivés illégaux de toutes les régions du monde.

De plus, les parties prenantes doivent partout mener de vastes efforts de reboisement, et ce, de manière écologiquement et socialement responsable, ou s'y associer.

Les mesures proposées au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP) doivent être soigneusement examinées par les communautés dont la subsistance dépend des forêts car nous constatons qu'elles favorisent déjà une importante appropriation illicite des terres et la destruction des moyens d'existence des communautés.

Nous appelons instamment les gouvernements à soutenir et à promouvoir concrètement et systématiquement lors de la Conférence Rio +20 des mécanismes de certification pour les forêts gérées par les diverses parties concernées, et particulièrement pour les forêts tropicales humides.

Agriculture durable

D'ici à 2030, la production agricole mondiale est transformée pour passer de l'agriculture industrielle à l'agriculture durable. Les intrants chimiques, les

herbicides et les pesticides sont largement remplacés par des produits de substitution naturels et biologiques. Les jachères intercalées au milieu des cultures sont protégées et réhabilitées en tant que sources de pollinisation, de contrôle des risques phytosanitaires et de restauration de la fertilité des sols. La production agroalimentaire destinée à l'exportation occupe une place secondaire par rapport à celle destinée à la consommation locale. Les cultures de semences sont diversifiées, de même que leurs techniques de production et les différents types d'exploitation agricole. Les bonnes pratiques de gestion réduisent l'érosion de 90 % et l'écoulement d'azote de 50 % au minimum. Les connaissances écologiques locales des peuples autochtones et des communautés traditionnelles et locales sont mises à profit pour trouver des variétés de cultures résistantes et identifier des pratiques culturales qui assurent une protection maximale contre le changement climatique.

Cet objectif doit aussi englober des pratiques durables appliquées pour la production des aliments destinés à la consommation humaine qui permettent d'élaborer des aliments sains et qui répondent aux besoins nutritionnels actuels tout en maintenant l'équilibre des écosystèmes et les capacités d'adaptation des exploitants. De telles pratiques, en respectant la nature, garantissent aussi la santé des animaux et la possibilité de nourrir les générations suivantes avec des effets dommageables minimales sur l'environnement grâce à des systèmes d'exploitation agroécologique. Nous pensons que le droit des agriculteurs de conserver leurs propres semences est une question importante en matière d'agriculture.

Un système alimentaire durable et humain doit promouvoir la souveraineté alimentaire des communautés, autonomiser les petits producteurs en matière de gouvernance alimentaire et agricole; encourager les infrastructures locales de production et de distribution et garantir l'égalité des sexes concernant les droits des producteurs et le rôle important de la jeunesse dans ce domaine; permettre à tous de disposer d'aliments nutritifs et accessibles à un prix abordable tout en assurant des moyens d'existence durables aux producteurs qui doivent percevoir le juste prix de leurs produits. Les systèmes alimentaires durables sont fondés sur la souveraineté alimentaire et le droit des petits paysans, des groupes de femmes et des communautés locales de planter et d'échanger leurs semences et de partager leurs connaissances.

Un soutien dynamique et accru doit être apporté aux petits exploitants agricoles qui produisent des aliments sains, en ciblant la recherche, en leur assurant des services de vulgarisation et en leur offrant des conditions propices; les régimes alimentaires végétariens doivent être favorisés chaque fois que cela est possible; les droits de propriété et de succession des femmes doivent être garantis.

Le rôle important et les besoins particuliers des femmes doivent être reconnus, car ce sont elles qui assurent principalement la production et les achats de denrées alimentaires. Leurs droits de propriété et de succession doivent être reconnus et défendus également par tous les moyens.

Villes vertes

D'ici à 2030, les villes élaborent et mettent en œuvre des plans d'action s'attachant à résoudre de manière harmonieuse et intégrée les questions relatives aux transports et à la santé publique compte tenu des besoins environnementaux. D'ici à 2030, les politiques gouvernementales, tant aux niveaux local que national, favorisent un aménagement urbain compact qui encourage la mixité sociale et la

circulation piétonnière, réduit la consommation d'énergie, fournit un habitat aussi salubre que possible et convivial pour toutes les générations. Tous les nouveaux bâtiments répondent aux normes écologiques présentées. D'ici à 2030, la majorité des déplacements urbains s'effectuent par transports collectifs, à pied ou à bicyclette, les citoyens bénéficient d'une meilleure qualité de vie : bâtiments écologiques, jardins urbains sur les toits, eau salubre, énergie propre, gestion des déchets et transports durables. D'ici à 2030, les zones urbaines souffrant d'importantes pollutions des eaux en cas d'orage réduisent les surfaces imperméables d'environ 30 % par rapport au niveau de 2012.

Subventions et investissements

D'ici à 2020 au plus tard, conformément au Plan stratégique pour la biodiversité, les mesures incitatives aux effets pervers, comme les subventions en faveur de la production de combustibles fossiles, l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière non durables ainsi que les mesures incitatives contraires au respect de la biodiversité sont supprimées, progressivement rendues obsolètes ou réorientées de manière à promouvoir des sources d'énergie renouvelables, les pratiques durables ainsi que la préservation et l'utilisation viable de la biodiversité. D'ici à 2015, les gouvernements s'engagent à consacrer 2 % au moins de leur PIB annuel à des investissements en faveur de la transition vers l'économie verte, tout en tenant compte de la situation socioéconomique du pays.

Nouveaux indicateurs de progrès

D'ici à 2020, les gouvernements complètent ou remplacent le PIB par une nouvelle mesure du bien-être économique viable à partir des meilleures données disponibles à cette date. Les résultats de l'économie et les effets escomptés des changements de politique seront déterminés par cette nouvelle unité de mesure. Nous encourageons à l'améliorer et à l'affiner en permanence, à établir au niveau international un processus de définition de nouvelles normes visant à mettre à disposition de tous des méthodes et des sources de données communes. Nous encourageons également l'adoption de plusieurs autres indicateurs clefs de viabilité environnementale, économique, sociale, culturelle et linguistique qui serviront à mesurer les progrès accomplis dans la transition vers l'économie verte, notamment la participation citoyenne, l'amélioration du bien-être et la réalisation des objectifs de développement durable.

Accès à l'information

D'ici à 2022, les gouvernements édictent et appliquent des lois relatives à la liberté d'information qui donnent à la population le droit d'obtenir d'eux des informations exactes et véridiques qu'ils détiennent, surtout sur l'environnement. Les gouvernements communiquent rapidement à toutes les parties prenantes les données et les renseignements utiles, exacts, vrais et largement répandus, sous la forme et dans les langues appropriées, y compris sur Internet. Ces lois devraient également prévoir la protection des personnes qui dénoncent les abus et s'étendre à la publication d'informations détenues par les entreprises.

Participation publique

D'ici à 2022, les gouvernements doivent veiller à ce que le volontariat et l'engagement citoyen soient intégrés dans tous les plans d'action mondiaux, nationaux et locaux visant la réalisation du développement durable et du bien-être de l'humanité. Ils doivent s'attacher à créer un environnement favorable à l'engagement citoyen et au bénévolat et obligatoirement comporter une phase de participation publique : a) pour l'adoption des projets de développement les plus importants et des procédures d'évaluation de leur impact sur l'environnement; b) pour l'élaboration des politiques, lois et règlements nationaux relatifs au développement durable; et c) pour l'adoption des décisions administratives autorisant une activité polluante.

Accès aux voies de recours et aux mesures de réparation

D'ici à 2022, les gouvernements adoptent et appliquent des lois qui garantissent l'accès effectif aux procédures judiciaires et administratives liées aux questions de développement durable, notamment aux voies de recours et aux mesures de réparation. En particulier, il doivent veiller à ce que les coûts de ces procédures soient raisonnables et abordables pour les personnes affectées et à ce que les personnes concernées et les associations puissent utiliser ces voies de recours, par exemple en élargissant le critère d'intérêt à agir et autres conditions d'ouverture.

Équité environnementale pour les personnes pauvres et marginalisées

D'ici à 2022, les gouvernements adoptent des lois obligeant les organismes publics à prendre des mesures appropriées pour informer et concerter les personnes qui vivent dans la pauvreté, les femmes et d'autres groupes défavorisés concernés au moment de l'adoption de décisions liées au développement durable.

Santé de base

D'ici à 2015, les gouvernements doivent appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé et contribuer à la santé, au bien-être et au développement durable, garantir l'accès universel aux soins et services de santé, si possible gratuitement, aux femmes et aux enfants; l'accès universel inclut les soins et services de santé en matière de sexualité et de procréation; cela permettra de renforcer la capacité d'adaptation des populations et des communautés face à l'évolution du climat et à la dégradation de l'environnement.

Nous appelons les gouvernements à privilégier des systèmes de santé viables comme une condition indispensable au développement durable des sociétés, notamment en fournissant les services de santé essentiels, en favorisant un mode de vie sain et en élaborant des politiques publiques intersectorielles qui tiennent compte de la santé publique.

Nous approuvons la signature d'un traité international sur le mercure d'ici à 2013 qui interdira de manière drastique l'utilisation et le commerce mondial du mercure et réduira les émissions mondiales de ce produit.

Nous recommandons d'interdire l'exportation du mercure et son extraction pour l'exportation. Nous préconisons de veiller à ce que les industries qui produisent du chlore et de la soude caustique et des sociétés minières s'engagent à

ne pas utiliser du mercure dans les produits qu'elles commercialisent et qu'elles assument la responsabilité de la gestion sûre de ce produit.

Nous recommandons la création de nouveaux partenariats axés sur le sourcing responsable des matières premières destinées à l'industrie et la réglementation de produits chimiques dangereux spécifiques.

Nous réclamons le renforcement du rôle de l'Organisation mondiale de la Santé dans ce processus.

Nous appelons les gouvernements à s'attaquer aux facteurs sociaux déterminants en matière de santé pour réduire les injustices mondiales dans ce domaine, étant donné que toutes les politiques ont des effets sur la santé. L'équité en matière de santé est un facteur essentiel à l'édification de sociétés durables.

Nous demandons instamment aux gouvernements d'intervenir directement et de manière pertinente pour améliorer la santé des jeunes et leur permettre de jouer leur rôle d'agents du changement en faveur d'une société durable. Nous demandons aussi aux gouvernements d'assurer le développement des mécanismes de financement des systèmes de santé.

Nous saluons la contribution du programme des Volontaires des Nations Unies en tant qu'organe chargé de coordonner les activités de suivi de l'Année internationale des volontaires. Nous demandons que ce programme continue de faire mieux connaître la contribution du volontariat au développement durable, de réunir les différentes parties prenantes intéressées par cette question, de faciliter le travail en réseau et la création de ressources de référence, et de fournir une coopération technique aux pays en développement qui en font la demande.

Nous demandons instamment à l'ONU, par l'intermédiaire de ses procédures et mécanismes budgétaires, de permettre au Département de l'information d'accueillir cette conférence annuelle et de lui fournir les moyens humains et financiers nécessaires pour cela de manière systématique et prévisible.

Nous remercions le peuple et le Gouvernement allemands, ainsi que la ville et le maire de Bonn de leur accueil chaleureux et d'avoir accueilli la soixante-quatrième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales.

Nous demandons à tous les parties concernées par les conférences de l'ONU d'accroître leurs efforts pour réduire l'empreinte écologique de ces événements et donner l'exemple.
